

## CHAURIAT CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 AVRIL 2018

**Réf : 2018\_0013**  
**Compte Administratif 2017**

*Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.*

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			186333.38	
Opérations de l'exercice	951602.34	1244851.84	749024.44	521803.99
TOTAUX	951602.34	1244851.84	935357.82	521803.99
Résultats de clôture		293249.50	413553.83	
Restes à réaliser			141541.42	69264.00
TOTAUX CUMULÉS		293249.50	555095.25	69264.00
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		293249.50	485801.25	

**Réf : 2018\_0014**  
**Approbation du Compte de gestion 2017**

*Le conseil municipal :*

- *déclare unanimement* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Réf : 2018\_0015**  
**Affectation de résultats**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte administratif 2017 du budget de la commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de 293 249,50 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :*

- d'inscrire et de voter la somme de 293 249,50 € en couverture du déficit d'investissement (article 1068) du budget primitif 2018 de la commune.

**Réf : 2018\_0016**  
**Vote des 3 taxes locales**

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués ces dernières années pour les 3 taxes locales.

Après cet exposé il soumet au vote les propositions de taux suivants qui sont *approuvés à l'unanimité* :

Taxe habitation : 11,94 %  
Taxe Foncier bâti : 18,41 %  
Taxe Foncier non bâti : 120,27 %

**Réf : 2018\_0017**  
**Budget Primitif 2018**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

adopte le budget primitif 2018 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 183 413,00 €
- Recettes : 1 183 413,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 950 413,25 €
- Recettes : 1 950 413,25 €

### Réf : 2018\_0018

#### Tarifs week-end Jumelage

Dans le cadre du Jumelage, et pour fêter le 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec SENS DE BRETAGNE, Madame FAURE rappelle que cette année encore, une délégation de Chauriat se rendra à SENS de BRETAGNE, du 10 au 13 mai 2018

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants pour le week-end Jumelage du 10 au 13 mai 2018 :*

PUBLIC	Tarifs par personne
CHAURIATOIS	75 €
EXTÉRIEURS (hors Chauriatois)	97 €

### Réf : 2018\_0019

#### Acquisitions parcelles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de PAB dans le secteur des Pradeaux et de l'étang. Plusieurs parcelles de ce secteur ont déjà fait l'objet d'une acquisition.

Dans le cadre du PAB, il est intéressant d'acquérir quelques parcelles supplémentaires, notamment du côté de l'étang et du Parc DESLANDRES. Des propriétaires ont d'ores et déjà donné leur accord pour vendre les parcelles suivantes :

- B 1985 (
- YB 137
- B 930 & B 931

Les parcelles suivantes, situées dans le même secteur, pourront faire l'objet d'une acquisition si les propriétaires souhaitent les vendre :

YB 132 - YB 133 - YB 134 - YB 135 - YB 136 - YB 138 - YB 141 - YB 142 - YB 143 - YB 144 - YB 145 - YB 146 - YB 147

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- 1/ accepte l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus aux prix indiqués (voir plan en annexe)*
- 2/ décide de se porter acquéreur des parcelles désignées ci-dessus quand les propriétaires souhaiteront les mettre en vente*
- 3/ autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à ces acquisitions*
- 4/ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.*